

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 02 juillet 2026 à 20 h 30

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **VASSEUR** Marc, Mme **CAZES** Françoise, M. **CANTAGREL** Michel, Mme **ROZIERES** Magalie, Mme **FROMENT** Martine, M. **CROZAT** Lionel, Mme **MAUREL** Cindy.

Absents excusés : M. **VALENTIN** Denis et M. **GAY** Dominique qui a donné procuration à M. **BIOULAC** Yves.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion.
- Délibération pour avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac au Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75.
- Décision sur le devis et options pour la mise en valeur de l'église de La Roque Valzergues.
- Enquête de recensement 2027 du 21 janvier au 20 février 2027.
- Réflexion sur la mise en place d'un Terminal de Paiement (camping et location salle des fêtes).
- Questions diverses.

Le conseil municipal a démarré par une visioconférence avec le CEREMA (établissement public relevant des ministères chargés de l'aménagement du territoire et de la transition écologique). Le CEREMA accompagne l'Etat, les collectivités pour s'adapter au changement climatique.

Le CEREMA a choisi notre commune pour expérimenter la démarche.

Cette visioconférence était la restitution du diagnostic ainsi que des propositions pour notre collectivité.

1- Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu est adopté par l'ensemble du conseil municipal.

2- Délibération pour avis sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac au Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75.

Monsieur le maire explique que suite à la démission des communes faisant partie du syndicat, la communauté de communes des Causses à l'Aubrac a délibéré pour adhérer à ce syndicat et les communes quant à elles doivent valider l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2026 du Conseil communautaire de la Communauté des Communes des Causses à l'Aubrac,

Vu le projet de statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 (ci-après « Syndicat Mixte A75 ») annexé au rapport,

Considérant que l'ordre du jour présenté au conseil municipal du 02/07/2026 a été adressé à ses membres le 26/05/2026

Considérant le projet d'évolution du Syndicat Mixte A75 qui permettra de développer l'attractivité économique et touristique des aires sur l'axe de l'A75 et notamment l'Aire de l'Aveyron,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac d'adhérer au Syndicat Mixte A75 à compter du 01/09/2026 au regard de sa compétence en matière économique et touristique ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de valider l'adhésion de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac au Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 à compter du 01/09/2026,
- **AUTORISE** le Monsieur BIOULAC Yves, Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

3- Décision sur le devis et options pour la mise en valeur de l'église de La Roque Valzergues.

Après étude du devis de l'entreprise INEO RESEAUX SUD, après lecture des subventions accordées par le SIEDA pour la réalisation de ces travaux, le conseil municipal décide de valider le devis de base à savoir la mise en valeur de l'église (tour de l'église, clocher et vierge) pour un montant hors taxe de 33 517 € avec 10 055€ de subvention accordée par le SIEDA. Les travaux démarreront en suivant la dissimulation des réseaux de la Roque Valzergues.

4- Enquête de recensement 2027 du 21 janvier au 20 février 2027.

Il est rappelé que cette opération est primordiale pour la collectivité. Elle permet de définir la population de référence, une donnée déterminante qui entre directement dans le calcul de la participation de l'État au budget de la commune, via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Compte tenu de ces enjeux budgétaires, la recherche et le recrutement du bon agent recenseur est important pour garantir la qualité et l'exhaustivité de la collecte. Il faut dans un premier temps désigner un coordonnateur communal pour superviser et organiser le recensement sur le territoire. Mme AUGADE Corinne a été désignée pour assurer la fonction de coordonnateur communal et elle a accepté la mission qui lui est confiée.

5- Réflexion sur la mise en place d'un Terminal de Paiement (camping et location salle des fêtes).

Fin du recouvrement par chèque : La Trésorerie a acté l'arrêt prochain de ce mode de règlement. Une réflexion est engagée pour identifier des alternatives de paiement adaptées au camping et à la gestion des cautions de la salle des fêtes. :

Un terminal de paiement : Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise SEXTANT pour l'installation d'un terminal de paiement. L'arbitrage entre l'achat et la location de l'équipement reste à déterminer.

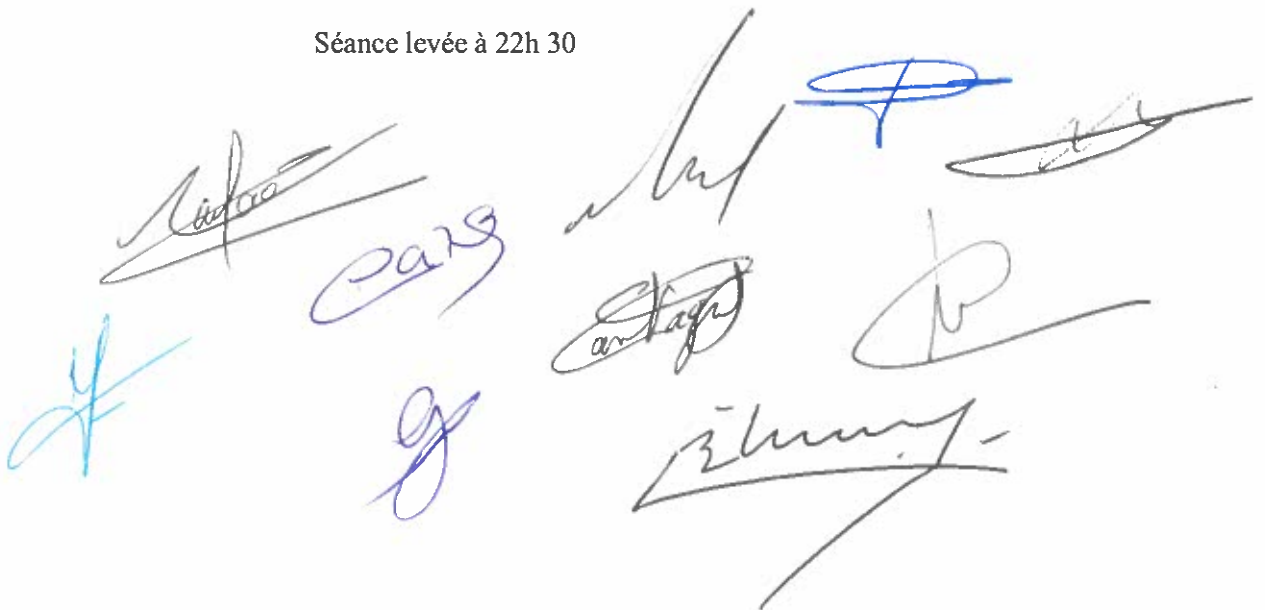
Une autre solution alternative : Le recours à l'application Softpos, permettant de transformer un smartphone en terminal de paiement.

La décision finale sur le dispositif à adopter sera prise ultérieurement.

6- Questions diverses.

- **Place du Pré de la Clastre :** Une réflexion est lancée pour l'achat d'une tondeuse équipée d'un bac.
- **Replantation et aménagement :** La haie de buis doit être déracinée. Il est nécessaire de se rapprocher de la pépinière départementale de Salmiech pour sélectionner les essences d'arbres à replanter. En parallèle, une réflexion doit être engagée sur la pose d'une clôture.
- **Passerelle :** L'application d'une couche de peinture supplémentaire est requise.
- **Canal :** La discussion doit être relancée concernant la création d'un chemin de promenade au niveau du canal.
- **Accueil des nouveaux arrivants :** Une soirée sous forme d'apéritif dînatoire est programmée le 31 octobre 2026.
- **Commission voirie :** Monsieur Jean-Luc MOLINIER a confirmé son accord pour participer aux travaux de cette commission.

Séance levée à 22h 30

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue and black ink, arranged in a loose cluster. The signatures vary in style, with some being more stylized and others more legible. The blue ink is used for several signatures, while the others are in black.